Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

RUSSIE – Nouveau seuil d’étiquetage

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/05/2004

Afin d’avoir les mêmes dispositions que la législation européenne, les services sanitaires russes ont abaissé le seuil au-dessous duquel la présence d’OGM devra être étiquetée, passant de 5% à 0,9% [1]. Cette mesure ne satisfait ni les entreprises ni les associations opposées aux OGM. “Les méthodes que la Russie compte adopter pour identifier la présence des OGM sont anciennes et peu efficaces. De plus, la définition du taux des OGM reste floue et chaque entreprise pourra interpréter le nouvel arrêté comme bon lui semble puisque si un produit contient du soja transgénique, le taux d’OGM sera calculé par rapport au poids du produit et non pas par rapport au poids du soja qu’il contient, comme c’est calculé en Europe”, explique N. Olefirenko (Greenpeace Russie). Toujours selon Greenpeace, l’arrêté ne prévoit aucun contrôle sur les aliments pour bétail et les matières premières pour l’industrie alimentaire importés en Russie des Etats-Unis et qui peuvent contenir des OGM.

---

[1] AFP, 31 mai 2004

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/russie-nouveau-seuil-detiquetage/